

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL  
D'ÉLECTRIFICATION  
ET D'ÉQUIPEMENT RURAL

—

## Extrait du registre des délibérations du Bureau syndical

Réunion du vendredi 27 novembre 2020

Date de convocation : 20 novembre 2020	Nombre de membres { présents : 19 absents : 1
Nombre de membres en exercice : 20	
Date d'affichage : 11 décembre 2020	

Décision ADOPTÉE : { Voix POUR : 19  
Voix CONTRE : 0  
Abstentions : 0 } — Décision n° B2020-20

**OBJET : Affectation d'opérations au programme d'électrification 2020 (ER 2020) –  
Programme spécifique du SDEER (1<sup>ère</sup> tranche)**

L'an DEUX MIL VINGT, le VINGT-SEPT du mois de NOVEMBRE, vendredi à 9 heures, les membres du Bureau du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au siège du syndicat EAU 17, sous la présidence de Monsieur François BRODZIAK, Président, suite à une convocation du 20 novembre 2020.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. François BRODZIAK, Président, MM. Christophe CABRI, Jean-Luc FOURRÉ, Thierry LESAUVAGE, Denis ROUYER, Mme Lydie DEMENÉ, MM. Jean-Marie PETIT et Daniel BOURSIER, Vice-présidents, MM. Christophe BERTAUD, Sylvain LESPINASSE, Mmes Mariette ADOLPHE, Marcelle LYONNET, MM. Julien DURESSAY, Daniel PATTEDOIE, Patrick ORGERON, Jacky PROUTEAU, Jean-Paul GOUSSARD, Franck PETITFILS et Bernard LEPIE,  
formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIT EXCUSÉS : M. Christian LUCAZEAU

Monsieur Daniel LAURENT, Sénateur de la Charente-Maritime, présent, n'a pas pris part aux délibérations.



M. le Président rappelle que, pour les effacements à financement spécifique du SDEER dans le programme d'électrification ER 2020, le Comité, réuni le 28 février 2020, a voté un montant de travaux de 4 800 000 euros (HT).

M. le Président propose au Bureau d'affecter une première partie de ce montant à une première tranche composée des 23 opérations suivantes dans le programme ER 2020, pour un montant de 2 205 200 euros (HT) :

N° de dossier	Commune	Adresse – lieu-dit	Estimation (euros HT)
ER009-1013	Angliers	Rue de l'Ecole	26 800
ER045-1003	Beurlay	Rue de Verdun	235 700
ER049-1000	Blanzay-sur-Boutonne	La Petite Boutonne	189 500
ER089-1001	La Chapelle-des-Pots	Chemin des Gagneries	73 700
ER093-1020	Le Château-d'Oléron	Rue Jean Hay	115 000
ER109-1000	Clavette	Chemin des Billettes	51 200
ER121-1005	La Couarde-sur-Mer	Chemin de la Grifforine	76 900
ER150-0036	Les Eglises-d'Argenteuil	Rue de Saintonge	332 600
ER211-1002	Loulay	Rue de la Gare	117 300
ER220-0033	Marignac	Bourg (T1)	98 300
ER245-1001	Montroy	Chemin de la Ville	8 700
ER265-1002	Nieulle-sur-Seudre	Rue des Cyclamens	21 200
ER305-1000	Rouffignac	Bourg	39 900
ER338-1003	St-Georges-du-Bois	Fortunezay	35 000
ER339-1016	St-Germain-de-Lusignan	Aérodrome	19 900
ER350-1002	St-Julien-de-l'Escap	Talbot / Moulin Brun	98 800
ER355-1002	Ste-Lheurine	Bourg (T1)	193 600
ER385-1044	St-Pierre-d'Oléron	Rue du Clos	43 300
ER407-0162	Ste-Soulle	Rue de Berry	59 800
ER407-1004	Ste-Soulle	Le Raguenaud	138 500
ER439-1004	Taugon	Rue du Rivaud	5 300
ER447-0052	Le Thou	Rue des Brandettes	165 000
ER455-1004	La Vallée	L'Houmée (T2)	59 200
<b>Total</b>			<b>2 205 200</b>

LE BUREAU SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

Accepte les propositions qui viennent de lui être présentées.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.*

*Pour copie certifiée conforme,  
Le Président,  
François BRODZIAK*